

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Cloridorme tenue le 9 novembre 2015 à 19h30 à l'Hôtel de ville de Cloridorme.

SONT PRÉSENTS: MM: Marcel Mainville
Valère Huet
Patrick Simony

Mmes Nathalie Francoeur
Laurence Beaudoin

Absence : Denis Fortin

Étaient également présentes Mesdames Marie Dufresne, dg et sec-très.et Léona Francoeur, sec-sdj. de même que monsieur Yvan Pruneau ins.mun.

2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire, madame Jocelyne Huet, constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution #249-11-15

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour tel que présenté soit et est adoptée.

- 9.1 : renouvellement des assurances + rés pour modification
- 9.2 : programme FAIR- dépôt de projet
- 9.3 : location gymnase comme an passé
- 9.4 : mandat gestion projet/final +ou- 5 000\$
- 9.5 : avis de motion (budget 2016)
- 9.6 : déneigement hiver 2015-2016
- 9.7 : demande de citoyen (bâtiment devient entrepôt)
- 9.8 : allocations pompiers
- 9.9 : équité salariale- suivi
- 9.10 : équité salariale offre de RCGT
- 9.11 : maire-suppléant
- 9.12 : suivi nouvel infrastructure en loisirs/ offre de Tétratech
- 9.13 : localisation terrain- nouveau développement
- 9.14 : discours du maire
- 9.15 : achat de pneus camion vidange
- 9.16 : entériné la résolution (service avocat)
- 10- Rapport de l'inspecteur municipal
- 11- Rapport du chef pompier
- 12-Période de questions
- 13-Clôture de la séance
- A) cylindres pour service incendie

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS

Résolution # 250-11-15

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 octobre 2015

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 octobre 2015, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 octobre 2015 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 251-11-15

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 octobre 2015

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 octobre 2015, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 octobre 2015 est approuvé avec correctif de la date.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- CORRESPONDANCE DU MOIS

1- MAMOT	PROPORTION MÉDIANE
2- MSP	COUT SERVICE POLICE 2016
3- MORNEAU SPHEPPEL	DEMANDE DE PARTAGE D'IMPUTATION
4- MUSÉE DE LA GASPÉSIE	DEMANDE DE PRÊT
5- FQM	ADHÉSION 2016
6- INTACT ASSURANCES	REMBOURSEMENT TEL QUE DEMANDÉ
7- INFORMATIONS DIVERSES	

Lieutenant colonel Eric Célier Place Émilien Dufresne
Lieutenant colonel Pierre Huet Place Émilien Dufresne
A Vérifier le renouvellement assurance municipale, si vous pensez que c ok
Affaires municipales : programme de bonification des compensations tenant lieu de taxes
Quebec municipal : infos

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation

6 - RAPPORT DU CONSEIL, EMPLOYÉS ET COMITÉS

Madame la mairesse remet à chaque conseiller, conseillère les dossiers pour la nouvelle année.

7 - ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU 1^{er} octobre AU 31 octobre 2015

Résolution # 252-11-15

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU d'approuver les comptes du mois d'octobre de la municipalité pour un montant de 81 260.85\$. Un listing des comptes a été remis à chacun des membres du conseil municipal, incluant les salaires et heures supplémentaires de même que les écritures de fin de mois.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Je soussignée, Marie Dufresne secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité possède les fonds disponibles pour les dépenses du mois, dont copie fait partie intégrante du présent procès verbal. En foi de quoi je remets ce certificat de fonds de disponibilité.

Marie Dufresne, sec-trés.

Résolution # 253-11-15

8-ADOPTION DES COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE PATRICK SIMONY CONSEILLER, IL EST RÉSOLU le paiement des comptes présentés au conseil concernant l'administration courante et les factures du projet. Les listes font partie intégrante du présent procès verbal :

TÉTRATECH- DEVIS DE PERFORMANCE	3 202.06\$
WAJAX PIÈCES PÉPINE	2 084.06
USD COMPOSTEUR	896.33
OK PNEUS, PNEUS HIVER PÉPINE 7	151.45
Groupe Ultima : 38 507.00 \$	
Pg Solutions : contrat entretien :	6 041.94 \$
Mines Seleine : Achat sel :	4 432.84 \$
Raymond Chabot : Équité salariale :	2 092.55 \$
Wajax :	1 447.86 \$
Plante Vacuum : vidange de fosses :	16 757.61 \$
Englobe : sondage patinoire :	799.34 \$
ALPA :	304.62 \$
G.Coulombe : Enlèvement lumieres cimetièrre :	172.46 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- RÉSOLUTIONS ET RÉGLEMENTS

9.1 Résolution # 254-11-15

Renouvellement des assurances municipales

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE, CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal a pris connaissance du dossier assurances et approuve le renouvellement tel que présenté au coût de 38 507\$ payable en deux versements égaux à la Mutuelle des Municipalités du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 Résolution # 255-11-15

Programme Fonds de soutien aux projets structurants et FAIR

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN, CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale madame Marie Dufresne à présenter un projet dans le cadre du programme Fonds de soutien aux projets structurants et à l'acheminer à la MRC de la-Côte-de-Gaspé dans les délais prescrits. De même que de présenter le projet au FAIR, volet 2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Résolution # 256-11-15

Location gymnase

SUR LA PROPOSITION DE PATRICK SIMONY CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal paiera 1 000\$ à l'école Notre Dame de Cloridorme pour l'utilisation du gymnase qui sera utilisé durant l'année 2015-2016, étant donné que la patinoire ne sera pas prête cet hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Résolution # 257-11-15

Mandat gestion projet/réaménagement route 132/égout

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal désire finaliser le projet égout dans les meilleurs délais et qu'il désire adjoindre à sa directrice générale madame Marie Dufresne toute l'aide nécessaire afin de s'assurer d'aller chercher toutes les sommes requises au niveau du MAMOT et au niveau de la taxation municipale.

QUE le conseil accepte l'offre de madame Dianne Dion de Roche, étant donné que c'est elle qui s'occupe du dossier depuis le tout début et qui fait les demandes de financement auprès du MAMOT, de venir à Cloridorme et finaliser le dossier pour un coût maximum de 5 000\$.

QUE la directrice générale est autorisée à signer tout document relatif à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 AVIS DE MOTION

Monsieur Valère Huet donne avis de motion qu'à une prochaine séance il proposera l'adoption d'un règlement portant sur le budget 2016 de même que sur la taxation.

9.6 Résolution # 258-11-15

Déneigement des routes municipales

SUR LA PROPOSITION DE PATRICK SIMONY CONSEILLER, IL EST RESOLU que le conseil autorise ce qui suit :

Toutes les routes municipales ci-après énumérées dont l'entretien incombe à la municipalité seront déneigés l'hiver pour la circulation des véhicules automobiles.

- Route de la Montagne ; Route du Brûlé ; Route Huet ;
- Route Langlais ; Route du Quai ; Route de la Colonie ;
- Route Clavet ; Route Beaudoin ; Route Poirier ;
- Route Côté ; Route de la Pointe ; Route du Coteau.

Toutes les autres applications selon le règlement # 2006-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Résolution # 259-11-15

Demande d'exemption de taxe de service

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme a fait faire des plans et devis pour le dossier égout municipal dans le secteur centre, que les citoyens ont été rencontrés avant d'installer les fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens ont fait modifier lesdits plans afin de répondre à leur besoin à ce moment-là (déplacement et/ou ajout de fosses) et que le tout a occasionné des frais supplémentaires à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement # 2014-06 il est stipulé que : ' Le conseil décrète par les présentes l'imposition du tarif de compensation pour le service d'aqueduc et égout à tout propriétaire d'une maison, magasin ou autre bâtiment, que le propriétaire, locataire ou occupant se serve du service ou ne s'en serve pas. »

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut non plus se permettre d'enlever la fosse à chaque demande sans créer de précédent (déjà deux demandes présentement) et de plus, les saisonniers pourraient demander la même chose, n'utilisant le service que deux à trois semaines par année;

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MARCEL MAINVILLE CONSEILLER ET IL EST RÉSOLU :

QUE la demande du citoyen (572, route 132) est refusée pour les motifs mentionnés plus haut, et de plus qu'initialement il n'y avait pas de fosse prévue à cet endroit et que c'est sur demande expresse du propriétaire qui a fait modifier par la suite afin de louer ledit bâtiment durant les travaux de construction).

QU'aucune autre demande du même ordre, pouvant survenir dans le futur ne sera acceptée.

ABSTENTION : Valère Huet

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

9.8 Résolution # 260-11-15

Allocations de pompiers

SUR LA PROPOSITION DE PATRICK SIMONY CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la directrice est autorisée à préparer les chèques pour les pompiers selon la politique en vigueur et selon la fiche remise, mais que les pompiers qui n'ont pas payé leur vêtement, verront leur chèque amputé du montant de la facture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

sec-très.

9.9 Résolution # 261-11-15

Équité salariale/suivi

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cloridorme recevait une lettre de la Commission de l'équité salariale plus tôt ce printemps, affirmant que la municipalité était sous enquête n'ayant pas encore réalisé l'exercice exigé par eux;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette lettre, le conseil municipal mandatait un expert de Raymond Chabot Grant Thornton de Rimouski à réaliser ledit exercice;

CONSIDÉRANT QUE suite aux résultats il appert que des écarts salariaux ont été confirmés selon la méthode de calcul utilisé (logiciel utilisé et conforme aux exigences de la Commission) (3 méthodes de calcul différents avec des écarts différents et un à zéro);

CONSIDÉRANT QUE les écarts sont importants car ils sont rétroactifs à partir du 29 mai 2010;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît l'apport important de ses employées, tant au travail de bureau que le travail durant les activités, projets et autres et ce sans être rémunérées, et juge qu'en effet, elles ont pu subir au fil des années un salaire moindre que ce qu'elles auraient été en droit de recevoir;

POUR TOUS CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE ET IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal offre un montant forfaitaire (tel que proposé et analysé) aux employées concernées (2-1 & 2-2), soit respectivement .50 (4 225 divisé en 5 = 845\$) et .25 (2 112.50 divisé en 5 = 422.50) de l'heure x 5 ans, payable en 5 versements (à compter de la semaine du 16/11 pour se terminer la semaine du 14 décembre inclusivement).

QUE le conseil reconnaît que les écarts détectés par l'exercice d'équité salariale étaient plus importants que ces sommes, mais que les employées reconnaissent être satisfaites de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 Résolution # 262-11-15

Offre de service- assistance à la réalisation d'une démarche de maintien d'équité salariale

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte l'offre de Raymond Chabot, Grant Thornton afin de réaliser une démarche de maintien d'équité salariale qui doit être faite à chaque 5 ans. La prochaine aura lieu en 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 Résolution # 263-11-15

Maire-suppléant

SUR LA PROPOSITION DE VALÈRE HUET CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE monsieur Patrick Simony soit le prochain maire-
suppléant. Monsieur Simony accepte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 Résolution # 264-11-15

Offre de Tétra Tech/nouvel infrastructure municipale en
loisir

SUR LA PROPOSITION DE PATRICK SIMONY CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de Tétra Tech au
montant de 9 500\$ taxes en sus afin de réaliser les
activités suivantes : produire un concept préliminaire
qui comprendra les esquisses préliminaires d'architecture
(vues en plan et en élévations), de même qu'une
estimation préliminaire des coûts de construction. (voir
offre reçue le 9 novembre).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13 Résolution # 265-11-15

Localisation terrain/nouveau développement

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil municipal retienne les services de Gérard
Joncas arpenteur géomètre afin d'effectuer un plan
d'implantation pour l'emplacement de la nouvelle
infrastructure en loisir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.14 Discours du maire

Madame le maire donne lecture du discours du maire sur la
situation financière de la municipalité.

9.15 Résolution # 266-11-15

Achat de pneus

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST
RÉSOLU :

QUE le conseil achète les pneus pour le camion de vidange
après avoir reçu les prix demandés et comme d'habitude le
meilleur qualité/prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Sec-très.

9.16 Résolution # 267-11-15

Service avocats

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal entérine la résolution suivante :

Résolution # 248-11-15

Mandat à nos procureurs

SUR LA PROPOSITION DE MARCEL MAINVILLE CONSEILLER, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise sa directrice générale, madame Marie Dufresne à requérir les services des procureurs de la municipalité afin d'acheminer une demande de prolongation du délai de prescription de la MMQ concernant le dossier aréna.

QU'également on demande à nos procureurs de nous conseiller afin de régler définitivement le dossier des droits moraux reliés aux sculptures au parc des références.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A) Résolution # 268-11-15

Achat de cylindres / service incendie

SUR LA PROPOSITION DE LAURENCE BEAUDOIN CONSEILLÈRE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 6 cylindres au coût de 3 621.71\$ taxes incluses chez Aréo Feu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10- Rapport de l'inspecteur municipal

Rien de particulier-

11- Rapport du chef pompier

Rien de particulier-

12- PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame le maire invite les citoyens à la période de questions.

Questions portant sur : aréna

Clôture de la séance

13-Résolution # 269-11-15

Clôture de la séance

SUR LA PROPOSITION DE NATHALIE FRANCOEUR CONSEILLÈRE, IL
EST RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 20h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Jocelyne Huet maire, atteste que la signature du
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article
142 (2) du Code municipal ».

Maire

Sec-trésorière